

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

N°: 98/17

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-sept et le dix du mois de juillet
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
Florian BRUNEL

Date publication/affichage :

1 8 JUIL. 2017

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 4 juillet 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Eric BRUCHET, Florian BRUNEL, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Henri PONS, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Michel ROUX, Philippe VERAN, Yves WIGT, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

André BERTERO donne pouvoir à Olivier GUIROU, Marylène BONFILLON donne pouvoir à David YTIER, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Joëlle BURESI donne pouvoir à Carole CORREIA D'ALMEIDA, Gérard FRISONI donne pouvoir à Patrick ALVISI, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Eric BRUCHET, Rita GIACOBETTI donne pouvoir à Florian BRUNEL, Philippe GINOUX donne pouvoir à Monique BUNTZ, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Brice LE ROUX donne pouvoir à Sandrine PRAT, Christian RAPAUD donne pouvoir à Evelyne DE FILIPPO, Nathalie SAINT-MIHIEL donne pouvoir à Pierre CHOUZY, Marie-France SOURD donne pouvoir à Nicolas ISNARD.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, Jean-Claude CADIOU, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Bérengère GAUTHIER, Lionel JEAN, Corinne LUCCHINI, Jean-Pierre MAGGI, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Jean VANWYNSBERGHE, Mourad YAHIATNI.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	33	47

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-98-17-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

- N°33/17 : Convention de prestation de service pour l'entretien des espaces verts au Centre de Vacances Les Cytises - Monsieur Jean François MARCHETTI
Montant : 750 € HT
- N°34/17 : Contrat de maintenance préventif relatif à l'examen technique des équipements frigorifiques, de cuisson, de laverie et de préparation pour le centre de vacances les Cytises - HORIS SERVICES
Avenant n°1 à la décision n°277/15 venant préciser les conditions de reconduction. Le montant de la prestation demeure inchangé
- N°35/17 : MAPA de prestations intellectuelles – Etude d'actualisation du Plan de massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence - AGENCE MTDA
Montant : 12 800 € HT
- N°36/17 : Contrat de prestations de services pour la maintenance du système POSEIDON à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - MG INTERNATIONAL
Montant annuel : 21 526.40 € HT
- N°37/17 : Convention de prestations de service- Programme de réussite éducative (PRE) - Mise en place du dispositif Atouts Yes / PRE - Ville de Salon de Provence
Montant : 1 500 € pour l'année scolaire 2017/2018
- N°38/17 : MAPA de fournitures courantes/services - Fourniture et pose de protections solaires (stores) dans les locaux du Territoire du Pays Salonais - PSD Stores de France
Montant : 13 167,36 € HT
- N°39/17 : Accord cadre de fournitures courantes / services - Acquisition, vérification et maintenance des systèmes de défense contre l'incendie - Eurofeu Services
Montants:
Seuil minimum : 1 000 € HT / an
Seuil maximum : 25 000 € HT / an
- N°40/17 : Contrat d'hébergement, maintenance de l'hébergement et gestion du nom de domaine et contrat d'assistance fonctionnelle et tierce maintenance applicative du site internet – INOVAGORA
Montants :
- contrat d'assistance fonctionnelle et tierce maintenance applicative : 1 500 € HT
- contrat d'hébergement, maintenance de l'hébergement et gestion du nom de domaine : 560 € HT pour l'hébergement et 40 € HT par nom de domaine géré
- N°41/17 : Convention de prestation de services pour l'organisation d'animations ludiques au Centre de Vacances « Les Cytises » à Seyne les Alpes - MAQUARELLA
Montant : 2 911,25 € HT
- N°42/17 : Convention de prestation de service - Animation ludique et pédagogique – ALSH les Tout Chatou - SARL CMJ France Maxi Jeux
Montant : 3 346.20 € TTC
- N°43/17 : Convention de prestation de service - Animation artistique sur l'Egypte – ALSH Les Tout Chatou - Laurence PETIT
Montant : 937,60 €
- N°44/17 : Convention de prestation de service - Création d'illustration – ALSH Les Tout Chatou - Association des Images et des Mots
Montant : 600 €
- N°45/17 : Convention de prestation de service - Mise en place de spectacles ALSH Les Tout Chatou - Association La P'tite Usine à Rêves
Montant : 600 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-98-17-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

(suite délibération n°98/17)

- N°46/17 : Etude géotechnique sur le centre de transfert des déchets des Milanis de Salon de Provence – FONDASOL
Montant : 4 500 € HT
- N°47/17 : Accord Cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de repas pour enfants et adultes à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « ALSH » l'Héritière sur la Commune de Vernègues – Territoire du Pays Salonais - S.A.S PROVENCE PLATS TERRE DE CUISINE
Montants :
Minimum annuel : 10 000,00 € HT
Maximum annuel : 45 000,00 € HT
- N°48/17 : Avenant n°1 au marché MAPA1511 : marché de travaux pour la construction d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux sur la Commune de Vernègues Village - Entrepreneurs groupés conjoints EPUR NATURE- Les Terrassements de Provence Représentés par le Mandataire EPUR NATURE
Montant de l'avenant 1 548,95 € HT portant le marché à 583 148,46 € HT (soit une augmentation de 0,2663 %)
- N°49/17 : Convention d'assistance et de conseil technique relative aux contrats de délégation des services de l'assainissement collectif et de l'eau potable - Monsieur Jean-Pierre JOUSSET
Montant : 185 € HT de l'heure soit 650 € par vacation – Dans la limite maximum de 25 000 € HT annuel
- N°50/17 : Réalisation d'une campagne expérimentale de traitement contre la chenille processionnaire du pin – Année 2017 – NUFARM
Montant : 19 795,00 € HT
- N°51/17 : Convention de prestation de service - Animation Clown – ALSH Les Tout Chatou - Compagnie MASALA
Montant : 1 000 €
- N°52/17 : Localisation, caractérisation de réseaux et mise à jour de plans pour les projets d'installation de décanteur/déshuileur sur les déchèteries de Pélissanne et Rognac – SPGS
Montant : 787,50 € HT
- N°53/17 : Convention de prestation de service - Animation cirque – ALSH Les Tout Chatou - EURL ESPRIT DE CIRQUE
Montants :
- location du chapiteau pour un montant de 2 280 € TTC dont TVA à 20% représentant la somme de 380 €
- stage de cirque avec deux intervenants pour un montant de 2 300 € TTC dont TVA à 5.5% représentant la somme de 119.91 €
- N°54/17 : Convention de prestation de service - Animation SCoubisart – ALSH Les Tout Chatou - Isabelle MILLETRE hébergée par la couveuse d'entreprise COSENS
Montants :
- 106,67 € HT pour les matériaux
- 560 € HT pour l'intervention
- N°55/17 : Convention de prestation de service pour l'organisation d'animations ludiques et sportives au Centre de Vacances « Les Cytises » à Seyne les Alpes - ECOLE DU SOUS SOL/ STUDIO 57
Montants :
4 712,62 € répartis comme suit :
Adhésion à l'association 25 €
Stage Zumba de 26 heures 2 210 €
Stages Hip-hop de 26 heures 2 210 €
Frais de déplacement Digne-les-Bains / le Grand Puy – 495,60 kms*0,54€/km : 267,62 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-98-17-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

N°56/17 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour l'organisation d'un spectacle et d'animations ludiques autour de la magie au Centre de Vacances « Les Cytises » à Seyne les Alpes - KAVALE DES CORBIERES
Montant : 947,87 € HT soit 1 000 € TTC

N°57/17 : Convention de prestation de service pour l'organisation d'animations ludiques autour de la construction en KAPLA au Centre de Vacances « Les Cytises » à Seyne les Alpes - EVENEMENTS KAPLA
Montant : 1 200 € TTC

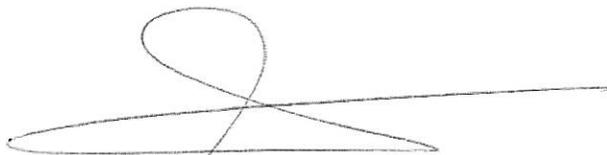
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170710-98-17-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017